



Communiqué de presse

Date 27.08.2019

Les entreprises s'engagent à réduire davantage les sucres dans les yogourts et céréales

Plusieurs fabricants et détaillants agroalimentaires suisses ont convenu de nouveaux objectifs de réduction des sucres dans leurs produits. Réunies à Berne par le conseiller fédéral Alain Berset, 14 entreprises ont décidé de prolonger la Déclaration de Milan jusqu'en 2024. Les teneurs en sucres devraient être encore réduites d'ici là, de 10 % dans les yogourts et de 15 % dans les céréales pour petit-déjeuner. La réduction des sucres sera en outre étendue à d'autres produits et la diminution du sel figure également dans la déclaration.

Avec 110 g par jour, la population suisse consomme deux fois trop de sucres par rapport aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé. C'est pourquoi l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) s'engage pour une réduction des teneurs en sucres dans les produits alimentaires. Par la « Déclaration de Milan », signée en 2015, plusieurs fabricants et détaillants agroalimentaires suisses ont décidé, sur une base volontaire, de réduire les quantités de sucres ajoutés dans leurs gammes de yogourts et de céréales pour petit-déjeuner.

Objectifs atteints

Depuis cette signature, l'OSAV a mené trois enquêtes, en 2016, 2017 et 2018, portant sur les teneurs en sucres des produits visés. Les objectifs de réduction convenus avec les entreprises il y a deux ans, à savoir une baisse des sucres ajoutés de 2,5 % dans les yogourts et de 5 % dans les céréales pour petit-déjeuner, ont été atteints (voir résultats détaillés dans le tableau ci-joint).

Nouveaux produits et réduction du sel

En dépit de ces progrès, les teneurs en sucres dans les yogourts et les céréales pour petit-déjeuner restent considérables et doivent continuer à baisser. Sur invitation du conseiller fédéral Alain Berset, les parties contractantes de la Déclaration de Milan se sont réunies à Berne pour fixer de nouveaux objectifs. En 2024, les teneurs en sucres dans les yogourts et les céréales pour petit-déjeuner devront ainsi avoir baissé, respectivement, de 10 et de 15 %. Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) se réserve dorénavant le droit d'exclure de la Déclaration de Milan les entreprises qui n'auront pas fait d'efforts suffisants. Il est en outre prévu de réduire les teneurs en sucres dans d'autres groupes d'aliments. La réduction du sel dans certains produits est désormais également inscrite dans la déclaration.

Les objectifs de réduction des sucres et du sel dans les nouveaux groupes de produits seront fixés fin 2020 au plus tard. Le prochain bilan intermédiaire sera tiré en 2022.

Les 14 entreprises signataires de la Déclaration de Milan sont : Aldi Suisse, bio-familia, Bossy Céréales, Coop, Crema, Danone, Emmi Suisse, Kellogg (Schweiz), Lidl Suisse, Migros, Molkerei Lanz, Nestlé Suisse, Schweizerische Schälmmühle E.Zwicky, Wander.

Troisième enquête sur les teneurs en sucres

	Entreprises	2016	2017		2018	
	Nombre	Quantité de sucre ajouté (g/100 g) ^{***}	Quantité de sucre ajouté (g/100 g) ^{***}	Réduction en %*	Quantité de sucre ajouté (g/100 g) ^{***}	Réduction en %*
<i>Yogourts</i>	toutes (14)	9,1 g	9,1 g	0%	8,8 g	-3,5%
	présentes dès 2015 ^{**} (10)	9,2 g	9,0 g	-2,2%	8,8 g	-4,3%
<i>Céréales pour petit-déjeuner</i>	toutes (14)	17,2 g	16,4 g	-4,7%	15,0 g	-13,0%
	présentes dès 2015 ^{**} (10)	16,7 g	15,0 g	-10,2%	14,0 g	-16,2%

* rapportée au chiffre 2016

** seulement les entreprises qui ont adhéré à la Déclaration de Milan dès le début

*** médiane

Renseignements :

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)
Service médias
Tél. 058 463 78 98
media@blv.admin.ch

Département responsable :

Département fédéral de l'intérieur DFI